



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Age de la retraite

Question écrite n° 43119

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire à nouveau l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le souhait des unions des anciens de l'UNC de bénéficier de la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Il lui demande si le Gouvernement entend réserver une suite favorable à la demande de retraite anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, au bénéfice de ceux-la seuls qui sont en situation d'obtenir une retraite à taux plein. L'évaluation du coût de la retraite anticipée a été établie à 35 milliards de francs sur sept ans, soit 5,1 milliards de francs par an. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour répondre à ces légitimes revendications.

### Texte de la réponse

Au sujet du souhait exprimé de voir les anciens combattants d'Afrique du Nord bénéficier d'une retraite anticipée, il peut être précisé à l'honorable parlementaire que dès la fin des travaux de la commission tripartite chargée d'évaluer le coût de cette mesure, les services du département ministériel se sont mis en rapport avec ceux du ministère du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre a déjà eu plusieurs entretiens avec le ministre du travail et des affaires sociales. Ils ont reçu ensemble le 23 juillet les représentants du Front Uni qu'il a également accompagnés lors de l'entrevue qui leur a été accordée par le Premier ministre le 1<sup>er</sup> août dernier. Cette réunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les réponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a exposé les raisons pour lesquelles les contraintes économiques et budgétaires actuelles ne permettaient pas la mise en œuvre de la retraite anticipée. Il a décidé une série de mesures de solidarité de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques et sociales. Ces mesures sont en préparation. Le Président de la République qui a également reçu en audience le Front Uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord le 19 septembre dernier a confirmé cette prise de position et a assuré ses interlocuteurs de son appui pour que les dispositions de solidarité arrêtées puissent être rapidement mises en œuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43119

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 1996, page 5007

**Réponse publiée le** : 14 octobre 1996, page 5390